



## La santé est un droit

La proximité  
est  
une condition de son application

### Le droit à la santé est un droit fondamental inscrit dans le droit international

- En 1946, dans sa constitution, l'Organisation mondiale de la santé le définissait ainsi : « Bénéficiaire du plus haut standard possible de santé constitue un des droits fondamentaux de tout être humain. »
- En 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans son article 25, reconnaît le principe du droit à la santé et aux soins par la garantie « d'un haut niveau de vie », le droit à la sécurité en cas de maladie, de vieillesse, d'invalidité...
- Plus tard en 1961 et 2009, la Charte européenne des droits économiques et sociaux garantit également le droit à la protection de la santé.
- En France en 1945, issue du Conseil national de la Résistance, la Sécurité sociale est mise en place. Elle construit un système d'assurance maladie fondé sur trois principes : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité. Son financement solidaire est assis sur les cotisations salariales et les revenus du travail (salaire socialisé qui permet de faire face aux risques de la maladie, des accidents du travail...). Depuis 1991, la CSG, impôt levé sur tous les revenus, complète le financement.

Ce système est attaqué de longue date, les assurances privées sont à l'affût pour le remplacer par un système assurantiel, qui servirait des prestations en fonction des primes souscrites, ouvrant la voie à « chacun sa santé selon ses moyens financiers » !!!

**Il nous faut donc garantir un réseau de santé accessible financièrement et géographiquement à tous, si l'on veut conserver un droit d'égal accès à la santé dans notre pays.**

**Que se passe-t-il à l'hôpital de Sarlat depuis deux ans, depuis « la mutualisation » avec celui de Périgueux ?**

(Mutualisation, synonyme de modernité au dire des décideurs)

## De quelle modernité parle-t-on ?

- de la nécessité d'aller à Périgueux par ses propres moyens pour traiter une fracture, avec, à la clé, une attente de cinq heures ou plus ;
- de la disponibilité d'un seul hélicoptère 24 h/24 pour tout le département, avec, en cas d'urgence, le dilemme de devoir choisir quel sera le patient prioritaire ;
- du départ, depuis deux ans, d'au moins 15 médecins, qui a provoqué la multiplication des intérimaires : les malades n'ont jamais affaire au même professionnel, le travail des équipes est rendu plus difficile, sans parler du déficit qui s'accroît alors automatiquement ;
- de la fermeture de la chirurgie conventionnelle, en dépit de trois blocs opératoires parfaitement équipés, et du fait que, contrairement aux annonces sans cesse répétées, la chirurgie ambulatoire ne compense en rien cette perte d'actes, les médecins de Périgueux ne pouvant se démultiplier à l'infini ;
- de la décision de l'Agence régionale de santé et la direction de l'hôpital d'entériner le départ du chef de pôle de la maternité, présent depuis douze ans -- un praticien qui avait largement contribué avec l'ensemble de son équipe au renom de cette maternité.

Cette modernité revendiquée par les instances dirigeantes (ARS, direction de l'hôpital et certains élus) se traduit dans les faits par une dégradation du service public de santé de proximité.

On est loin des engagements gouvernementaux prônant des trajets maximaux de 30 minutes entre le patient et l'hôpital public.

**13 000 femmes et hommes du Sarladais, soutenus par les touristes de passage, signent et continuent de signer la pétition mise à disposition par notre association, réclamant plus que jamais « la suspension de la fermeture du service de chirurgie et la tenue d'une table ronde avec l'ensemble des acteurs concernés : médecins, personnels, usagers, gestionnaires, financiers et élus ».**

le 15 juillet 2015

**Pour tout contact : [sauvons\\_hopital\\_sarlat@wanadoo.fr](mailto:sauvons_hopital_sarlat@wanadoo.fr), ou Association de défense de l'hôpital de Sarlat c/o M. Lacrampette, La-Gendonnie, 24200 Sarlat  
Tél. : 0781057814 ou 0685311979 ou 0553294191**

Tiré par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique